



Demande de matériel municipal et prestations associées

Coordonnées de l'organisateur :

Nom (Association, particulier ou autre) :
Adresse :
Code postal : Ville :
Téléphone fixe et/ou mobile :
Mail :
Contact et titre :

Manifestation :

Intitulé :
Objet :
Dates : Horaire de la manifestation :
Lieu* :
**Si la manifestation a lieu sur le domaine public, remplir un formulaire d'Occupation du Domaine Public*
Date(s) et horaire(s) de montage :
Date(s) et horaire(s) de démontage :

Besoins logistiques :

- Tables :
- Chaises :
- Grilles :
- Barrières :
- Podium :
- Tribune :
- Points électriques (nombre de coffrets, puissances, lieu...) :

Documents complémentaires (manifestation sur le domaine public):

Merci de fournir un plan d'implantation précisant les installations : podium, tribune, points électriques, point de dépose pour le matériel....

Délai :

Les demandes doivent être envoyées **au minimum 2 mois** avant la manifestation,

Soit par mail : protocole@ville-montpellier.fr

Soit par courrier : Mairie de Montpellier

Direction Événementiel-Protocole

1 place Georges Frêche

34267 MONTPELLIER Cedex 2

Cependant, durant les périodes particulièrement chargées en manifestation (avril-mai-juin-juillet-septembre), il est recommandé de déposer le dossier le plus tôt possible.

Fait le :

Signature :



Afin de faciliter vos démarches et limiter vos coûts, merci de bien vouloir prendre en compte les éléments suivants pour l'organisation de vos manifestations :

- Privilégier une demande de livraison ou une prise en charge du matériel (hors matériel spécifique : podium, tribune, prestation électrique) dans nos ateliers pendant les heures ouvrées (de 8h30 à 12h00 et de 13h30 à 16h30).

Les livraisons en dehors de ces créneaux seront facturées.

- Toute demande, en dehors des jours et heures ouvrées, de matériel spécifique nécessitant obligatoirement une livraison et un montage par nos agents (tribune et podium) ou une demande de branchement électrique sur le domaine public entraînera la facturation de la prestation.

- Toute manifestation prévue engage la responsabilité de l'organisateur quant au matériel qui lui est mis à sa disposition. Un justificatif de stockage dans un lieu sécurisé ou une attestation de société peut être exigé.

- Seuls le matériel et les prestations mentionnés ci-dessous sont mis à la disposition.

- La ville se réserve le droit de demander une réparation financière en cas de dégradation et/ou perte de matériel. Le coût de la remise en état et/ou de remplacement de matériel sera intégralement réclamé à l'emprunteur.

Matériels	Unité	Tarifs 2022	
		Particuliers et sociétés à caractère commercial	Associations
Chaise	u/jour	0,33 €	0 €
Table (2m)	u/jour	4,40 €	0 €
Grille-caddie	u/jour	6,10 €	0 €
Podium	m ² /jour	8,10 €	0 €
Barrière	u/jour	8,10 €	0 €
Place de tribune	u/jour	0,83 €	0 €
Livraison de matériel (en dehors des jours et heures ouvrés) (aller/ retour)	par camion	Non prévu	123,00 €
Livraison de matériel (en dehors des jours et heures ouvrés) (voyage unique)	par camion	Non prévu	72,00 €
Prestation électrique (coffret Ville)(en dehors des jours et heures ouvrés)	u/jour	Non prévu	52,00 €
Prestation électrique (coffret EDF) (en dehors des jours et heures ouvrés)	u/jour	Non prévu	155,00 €
Cautionnement			
Cautionnement petit matériel (tables, chaises, grilles)	1 / u	375,00 €	370,00 €
Cautionnement barrières tribunes, podium, matériel électrique, pavoisement	1 / u	1 370,00 €	1 370,00 €